

LES AIDES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES DES COLLECTIVITÉS COUVERTES PAR L'ALEC

Les aides décrites ci-dessous évoluent chaque année et leur obtention est toujours conditionnée à des critères multiples.

Territoires	Type de travaux/installation	Montant aide	
Métropole du Grand Nancy	Energies renouvelables, chauffage, ventilation et isolation thermique	SOLAIRE THERMIQUE 100 €/m ² capteur	
		GEOOTHERMIE 1 000 € ou 2 000 €	
		POËLE A BOIS 500 € ou 700 € (prime CEE)	
		AEROTHERMIE, CHAUDIERE ET VENTILATION 80 à 600 € selon système, type de logement et surface (prime CEE)	
		ISOLATION THERMIQUE 7 à 17 € / m ² selon poste d'isolation et énergie de chauffage (prime CEE multipliée par 2 selon ressources)	
		CC des Pays du Sel et du Vermois	Ravalement façade avec isolation extérieure 35 % du montant des travaux plafonné à 3 000 ou 4 500 €
		Essey les Nancy	Chauffe-eau solaire 150 €
		Houdemont	Chauffe-eau solaire 150 €
			Travaux d'isolation 200 €
		Laneuveville devant Nancy	Chauffe-eau solaire 40 €/m ² de panneaux
Laxou	Chauffe-eau solaire 150 €		
Ludres	panneaux solaires thermiques 150 €		
Malzéville	Chauffe-eau solaire 200 €		
Maxéville	Chauffe-eau solaire 150 €		
	chauffage solaire 200 €		
	Eau Chaude Solaire Collective 75 € TTC / m ² de capteur		
	Isolation acoustique (points noirs bruit) 20 % du montant des fenêtres plafonné à 2 000 €		
Seichamps	Chauffe-eau solaire 30 €/m ²		
Tomblaine	Photovoltaïque 150 €		
	Chauffe-eau solaire 150 €		
	Geothermie 150 €		
Vandoeuvre-lès-Nancy (quartier Bois le Duc)	Isolation thermique, systèmes performants et environnementaux, énergies renouvelables 10 ou 20 % du montant total TTC des travaux plafonné à 1 000 €		
Villers les Nancy	Chauffe-eau solaire 150 €		



RAPPROCHEZ-VOUS
DE VOTRE MAIRIE
POUR PLUS
D'INFORMATIONS